

# Pourquoi labelliser PIClég ?



Le GIS PIClég (2017-2027) a pour objectif de « Permettre le développement d'une production légumière et maraîchère en France à l'horizon de 15-20 ans, tenant compte des attentes sociétales, qui concilie qualité des produits, performances environnementales, rentabilité des exploitations et exigences sociales, en coordonnant un programme pluridisciplinaire de recherche - développement et en valorisant les acquis auprès de tous les acteurs de la filière ».

Le champ d'étude du GIS inclut tous les modes de production en sol ou hors sol, en plein champ ou sous serres et abris, en métropole et dans les DOM.

Le GIS s'inscrit dans une double démarche :

- Approfondir les connaissances et concevoir des systèmes de culture à bas niveaux d'intrants à l'échelle de la parcelle.

- Développer de nouvelles actions autour de la diversification et de l'organisation des systèmes à l'échelle des exploitations agricoles, des territoires et des filières légumières.

Il regroupe 18 partenaires de la filière légumière française dont des organisations professionnelles impliquées dans la recherche, l'expérimentation et le développement, afin de mettre en œuvre une stratégie commune dans la durée et de faciliter la valorisation des travaux conduits par le GIS.

## La labellisation PIClég

L'un des objectifs du GIS PIClég est de contribuer à l'émergence et à la co-construction de nouveaux projets tout en assurant leur cohérence au niveau national. Pour bénéficier de la labellisation du GIS, les projets soumis doivent répondre à un certain nombre de critères qui garantissent leur qualité scientifique et technique et leur adéquation avec les enjeux de transfert accéléré des résultats.

Une fois la labellisation obtenue, le projet est soutenu par le GIS sur différents aspects.

### LES CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour obtenir le label, les projets doivent respecter les critères suivants :

- ◇ Répondre aux objectifs du GIS,
- ◇ Traiter à la fois des questions de Recherche et de Développement,
- ◇ Avoir un intérêt national à caractère appliqué,
- ◇ Expliciter les modalités de valorisation des résultats,
- ◇ Mobiliser plusieurs membres du GIS,
- ◇ Etre présenté au GIS au plus tard lors du dépôt du dossier finalisé à l'appel à projet.

### LA PROCEDURE DE LABELLISATION

Plusieurs étapes se succèdent pour obtenir la labellisation PIClég :

- ◇ Le projet soumis pour labellisation est évalué par la cellule d'animation du GIS pour le respect des critères,
- ◇ Puis il est analysé par des experts membres des Groupes thématiques du GIS,
- ◇ Sur proposition du Directoire Opérationnel, l'accord final de labellisation relève du Comité Stratégique – instance décisionnelle du GIS - sous réserve que le projet soit financé.

### LE SOUTIEN DU GIS PIClég

Les projets labellisés bénéficient alors de divers avantages :

- ◇ Mise à disposition d'un réseau avec de nombreux partenaires,
- ◇ Soutien pour divers aspects de communication (site web, conférences, séminaires, ...),
- ◇ Accompagnement méthodologique sur la valorisation du projet,
- ◇ Accompagnement sur des études complémentaires en fin de projet,
- ◇ Aide possible pour le financement.

En contrepartie de la labellisation les porteurs du projet s'engagent à associer le GIS PIClég au Comité de Pilotage du projet, à transmettre à la cellule d'animation du GIS les rapports annuels (ou final) du projet, à informer le GIS des publications, actions de valorisation et de diffusion liées au projet et à mentionner le logo PIClég dans leur communication.

Plus de 30 projets ont déjà été accompagnés par le GIS PIClég ; vous pouvez les retrouver sur [www.picleg.fr](http://www.picleg.fr)

Nous contacter : [gis.picleg@inrae.fr](mailto:gis.picleg@inrae.fr)

Cellule d'animation : Mireille Navarrete (INRAE), Béatrice Rhino (CIRAD), Camille Billion (INRAE)

**Cellule d'animation**

[gis.picleg@inrae.fr](mailto:gis.picleg@inrae.fr)

**Site internet**

<http://www.picleg.fr>

